

## Effectif assuré

Tableau 1: Effectif 2018		Siège de l'entreprise		
		Canton de Zoug	Région Suisse Centrale	LAA total
Entreprises assurées	Nombre	16'600	67'800	618'400
	Part du total LAA (en %)	2.7%	11.0%	100.0%
Masse salariale AAP	en mio. de CHF	7'600	28'900	314'800
	Part du total LAA (en %)	2.4%	9.2%	100.0%
Travailleurs à plein temps	Nombre	95'000	387'000	4'115'000
	Part du total LAA (en %)	2.3%	9.4%	100.0%
Part des branches (en %)	Total des travailleurs à plein temps, dont...	100.0%	100.0%	100.0%
	A Agriculture, sylviculture et pêche	0.5%	1.0%	0.8%
	B, D, E Industrie, extractives et autres excl. manufacturière	0.7%	1.1%	1.3%
	C Industrie manufacturière	11.2%	18.2%	16.1%
	F Construction	7.1%	10.4%	8.0%
	G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	29.9%	23.6%	22.9%
	J Information et communication	6.4%	3.3%	3.4%
	K Activités financières et d'assurance	5.9%	5.2%	5.5%
	L Activités immobilières	1.4%	1.2%	1.0%
	M, N Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	19.9%	13.4%	14.4%
	O, P, Q Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	13.4%	19.1%	21.9%
	R, S, T, U Autres activités de services	3.6%	3.5%	4.8%

chiffres arrondis

Quelque 16600 entreprises sont localisées dans le canton de Zoug par le biais du NPA de leur adresse de correspondance. Ce chiffre comprend également d'éventuelles implantations et autres lieux de travail qui ne se trouvent pas nécessairement au même endroit. Ce chiffre correspond à 2.7% des entreprises assurées selon la LAA.

Celles-ci occupent approximativement 95000 travailleurs à plein temps et génèrent une masse salariale de 7.6 milliards de francs, ce qui correspond à 2.3% de l'ensemble des travailleurs assurés selon la LAA et à 2.4% de la masse salariale assurée selon la LAA à l'échelle nationale.

Avec 29.9% des personnes occupées, le secteur «G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants» est très fortement représenté au sein du canton de Zoug (contre 22.9% des personnes occupées au niveau suisse) de même que «M, N Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien» qui compte 19.9% des personnes occupées (contre 14.4% à l'échelle nationale).

# Accidents

Tableau 2: Accidents acceptés 2018		Siège de l'entreprise		
		Canton de Zoug	Région Suisse Centrale	LAA total
Accidents professionnels	Nombre	4'500	26'800	256'900
	Part du total LAA (en %)	1.8%	10.4%	100.0%
	Risque pour 1000 TPT	48	69	62
	Age moyen	38.1	37.5	38.1
	Part des hommes (en %)	75.8%	77.7%	74.2%
Accidents non professionnels	Nombre	11'100	52'100	543'900
	Part du total LAA (en %)	2.0%	9.6%	100.0%
	Risque pour 1000 TPT	117	134	132
	Age moyen	39.4	38.5	39.2
	Part des hommes (en %)	59.8%	59.8%	58.3%

chiffres arrondis

En 2018, les travailleurs occupés par des entreprises établies dans le canton de Zoug ont enregistré 4500 accidents professionnels acceptés, soit 1.8% des accidents professionnels assurés selon la LAA. La proportion des hommes était de 76% (contre 74% à l'échelle nationale), et l'âge moyen était proche de la moyenne à l'échelle nationale (38.1 années). Les maladies professionnelles sont pas très nombreuses et ne sont pas prises en compte ici.

Dans le canton de Zoug, le risque d'accident professionnel s'élevait en 2018 à 48 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre inférieur de 24% à la valeur comparative nationale de 62 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps. Le risque d'accident professionnel moins élevé des entreprises sises dans le canton de Zoug s'explique notamment par la diversité sectorielle des entreprises assurées, qui est propre au canton. Il n'en demeure pas moins qu'au sein des groupes économiques, les entreprises cantonales présentent également des différences parfois considérables par rapport aux chiffres nationaux.

Par exemple, le risque d'accident au sein de «G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants» est 47% moins élevé que la moyenne nationale du groupe économique.

Aux accidents professionnels viennent s'ajouter 11100 accidents non professionnels acceptés de travailleurs occupés par des entreprises du canton, ce qui représente 2.0% de l'ensemble des accidents non professionnels de la LAA. La proportion des hommes était de 60% (contre 58% à l'échelle nationale), et l'âge moyen était de 39.4 années, de 0.3 années plus haut que la moyenne à l'échelle nationale (39.2 années). Dans le canton de Zoug, le risque d'accident non professionnel s'élevait à 117 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre inférieur de 11% à la référence nationale de 132 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

# Accidents selon le domicile et le siège de l'entreprise

Où habitent les accidentés des entreprises d'ici?

Où est le siège des entreprises des accidentés qui habitent ici?

Tableau 3.a: Canton du domicile de l'accidenté et siège de l'entreprise		Domicile à 'ZG'		Siège de l'entreprise à 'ZG'	
Domicile	Canton de Zoug	.	.	6300	42.3%
	autres cantons de la Région Suisse Centrale	.	.	3300	22.0%
	autres régions de la Suisse	.	.	5100	34.3%
	à l'étranger	.	.	200	1.4%
Siège de l'entreprise	Canton de Zoug	6300	60.0%	.	.
	autres cantons de la Région Suisse Centrale	1200	11.1%	.	.
	autres régions de la Suisse	3000	28.9%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Une personne domiciliée dans un canton peut travailler pour une entreprise implantée dans un autre canton; de même, une entreprise peut occuper des travailleurs domiciliés dans d'autres cantons. Cela étant, une comparaison peut mettre en lumière des liaisons économiques et des chemins de travail.

Or, un peu moins que la moitié des personnes accidentées travaillant pour une entreprise ayant son siège dans le canton de Zoug sont également domiciliées dans ce même canton. 22% habitent dans la région Suisse Centrale. Les personnes restantes résident dans d'autres régions. Parmi les accidentés travaillant pour des entreprises du canton, moins que un sur dix sont des frontaliers.

Alors que, sur une année, près de 8600 accidentés n'étaient pas domiciliés dans le canton de Zoug, 4200 accidentés résidant dans ce même canton travaillaient quant à eux pour des employeurs extracantonaux.

# Accidents AP selon le siège de l'entreprise et lieu de l'accident

Où se passent les accidents des entreprises d'ici?

Où est le siège de l'entreprise dont les accidents se passent ici?

Tableau 3.b: Canton du siège de l'entreprise et lieu de l'accident AP		Lieu de l'accident AP à 'ZG'		Siège de l'entreprise à 'ZG'	
Lieu de l'accident AP	Canton de Zoug	.	.	2300	53.6%
	autres cantons de la Région Suisse Centrale	.	.	400	10.3%
	autres régions de la Suisse	.	.	1400	34.0%
	à l'étranger	.	.	100	2.1%
Siège de l'entreprise	Canton de Zoug	2300	66.5%	.	.
	autres cantons de la Région Suisse Centrale	400	11.6%	.	.
	autres régions de la Suisse	800	21.9%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Les travailleurs occupés par une entreprise d'un canton peuvent avoir leur lieu de travail ou d'affectation dans un autre canton. L'endroit où un accident professionnel survient fournit des indications sur le lieu d'affectation effectif de la victime. Parmi les accidents professionnels enregistrés par des entreprises du canton, 54% sont survenus dans le canton de Zoug, et 10% dans le reste de la région Suisse Centrale. Les accidents restants se sont produits dans d'autres régions, et 2% à l'étranger.

Alors que dans les années 2014-2018 quelque 2000 accidents professionnels d'entreprises ayant pour siège le canton de Zoug se sont produits hors du canton, près de 1100 accidents professionnels de personnes occupées par des employeurs extracantonaux sont survenus dans le canton de Zoug.

# Accidents ANP selon le lieu de l'accident et le domicile

Où se passent les accidents des assurés d'ici?

Où habitent les personnes touchées par les accidents ANP qui se passent ici?

Tableau 3.c: Lieu d'accident ANP et domicile		Domicile à 'ZG'		Lieu de l'accident ANP à 'ZG'	
Domicile	Canton de Zoug	.	.	4400	75.6%
	autres cantons de la Région Suisse Centrale	.	.	700	12.1%
	autres régions de la Suisse	.	.	700	12.3%
Lieu de l'accident ANP	Canton de Zoug	4400	58.8%	.	.
	autres cantons de la Région Suisse Centrale	800	11.0%	.	.
	autres régions de la Suisse	1400	19.3%	.	.
	à l'étranger	800	10.9%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

D'autres relations apparaissent en comparant le lieu où l'accident non professionnel se produit et le lieu de domicile de la personne accidentée. De précieuses informations peuvent en être déduites quant au lieu où les loisirs sont pratiqués.

Quelques 59% des accidents durant les loisirs d'assurés domiciliés dans le canton de Zoug se produisent dans les limites du canton, 11% dans le reste de la région Suisse Centrale, et grosso modo un cinquième se sont produits dans d'autres régions, et même 11% à l'étranger.

Alors que, sur une année, près de 3100 accidents non professionnels impliquant des personnes domiciliées dans le canton de Zoug se sont produits hors du canton, 1400 accidents durant les loisirs touchant des personnes assurées d'autres cantons sont survenus dans le canton de Zoug.

# Accidents durant les loisirs selon l'activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.a: Activité durant les loisirs selon le domicile		Domicile			
		Canton de Zoug	Région de Suisse Centrale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)					
	Bagarre, agression, dispute, action criminelle	1.5%	1.2%	1.5%	1.5%
	Fêtes populaires, rassemblements	0.8%	1.0%	0.8%	0.8%
	Occupation annexe	4.4%	6.8%	6.8%	6.8%
	Sport et jeux	42.5%	39.0%	36.0%	35.7%
	Sur le chemin du travail	2.3%	3.5%	3.7%	3.9%
	Séjour dans des maisons	25.3%	25.0%	27.4%	27.4%
	Séjour en plein air dans un espace public	19.8%	20.3%	20.5%	20.5%
	autres et inconnues	3.3%	3.2%	3.5%	3.4%
	Tous les accidents durant les loisirs	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total des cas		7.7 mille	52 mille	505 mille	531 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Les accidents de sport représentent 36% des accidents durant les loisirs ayant eu lieu en Suisse au cours des dernières années.

Si l'on considère les accidents non professionnels survenant dans le canton de Zoug, la part des accidents de sport est de 43% et donc un peu plus grande que la moyenne nationale.

# Accidents de sport selon l'activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.b: Accidents de sport selon l'activité et le domicile		Domicile			
		Canton de Zoug	Région Suisse Centrale	Suisse total	LAA total (incl. étranger)
Part des activités (en %)	41 Gymnastique, courir	9.2%	9.5%	10.2%	10.2%
	412 Gymnastique, fitness, aérobic	2.8%	2.0%	2.5%	2.5%
	415 Jogging, courir, footing	4.9%	4.5%	5.4%	5.4%
	42 Sport de montagne	5.2%	6.0%	4.6%	4.6%
	421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	4.3%	4.8%	3.3%	3.3%
	43 Sport d'hiver	25.7%	23.3%	24.6%	24.5%
	431 Ski (alpin)	17.3%	14.5%	14.2%	14.3%
	44 Sport aquatique	8.5%	6.3%	6.5%	6.5%
	441 Baignade, nage	3.9%	3.1%	3.0%	3.0%
	443 Planche à voile, surf	1.2%	0.5%	0.6%	0.6%
	444 Plongée	0.5%	0.1%	0.2%	0.2%
	45 Sport de combat	2.8%	3.0%	2.5%	2.5%
	451 Lutte suisse (à la culotte), lutte	1.3%	1.7%	0.5%	0.5%
	46 Jeux de balle	31.2%	37.0%	37.4%	37.3%
	460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey	3.7%	2.7%	2.6%	2.5%
	461 Football	17.9%	23.4%	23.9%	23.9%
	467 Volley-ball	2.8%	2.6%	2.5%	2.5%
	47 Jeux de lancer et de boules	1.1%	0.9%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraî.	2.3%	1.6%	1.5%	1.5%
	49 Autres types de sports et de jeux	14.0%	12.6%	12.0%	12.1%
498 VTT	6.0%	4.8%	3.8%	3.8%	
	<b>Total des accidents de sport</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
<b>Nombre total des cas</b>	<b>Tous les accidents de sport</b>	<b>3.3 mille</b>	<b>20 mille</b>	<b>182 mille</b>	<b>189 mille</b>

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

La part des accidents de «Football» ( 18% des accidents de sport) est relativement importante parmi les habitants du canton de Zoug (au niveau suisse: 24% ), suivie de «Ski (alpin)» avec 17% . La valeur correspondante pour l'ensemble de la Suisse s'élève à 14% des accidents de sport.

Avec 6% des accidents de sport, les accidents de «VTT» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton de Zoug ( 4% au niveau suisse).

D'un point de vue statistique, les accidents de «Lutte suisse (à la culotte), lutte» sont à considérer comme un sport particulièrement typique pour les habitants du canton. Mais aussi plutôt rare.

# Accidents de sport selon l'activité et le lieu de l'accident

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.c: Accidents de sport selon l'activité et le lieu de l'accident		Lieu de l'accident			
		Canton de Zoug	Région Suisse Centrale	Suisse total	LAA total (incl. étranger)
Part des activités (en %)	41 Gymnastique, courir	15.4%	10.2%	10.9%	10.2%
	412 Gymnastique, fitness, aérobic	5.2%	2.2%	2.7%	2.5%
	415 Jogging, courir, footing	6.7%	4.8%	5.6%	5.4%
	42 Sport de montagne	0.6%	5.8%	4.3%	4.6%
	43 Sport d'hiver	7.8%	23.8%	23.8%	24.5%
	435 Hockey sur glace	4.1%	1.7%	3.1%	2.7%
	44 Sport aquatique	5.0%	5.6%	4.2%	6.5%
	441 Baignade, nage	2.8%	3.5%	2.1%	3.0%
	45 Sport de combat	4.8%	2.9%	2.7%	2.5%
	451 Lutte suisse (à la culotte), lutte	2.0%	1.6%	0.5%	0.5%
	46 Jeux de balle	50.2%	39.1%	40.2%	37.3%
	460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey	5.8%	2.8%	2.8%	2.5%
	461 Football	29.5%	24.9%	25.8%	23.9%
	462 Tennis	2.8%	1.4%	1.5%	1.5%
	467 Volley-ball	3.3%	2.5%	2.6%	2.5%
	47 Jeux de lancer et de boules	1.5%	0.9%	0.7%	0.7%
	472 Golf	0.7%	0.3%	0.2%	0.3%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraî.	0.6%	0.7%	1.1%	1.5%
	49 Autres types de sports et de jeux	14.1%	11.0%	12.1%	12.1%
	498 VTT	3.7%	3.3%	3.7%	3.8%
<b>Total des accidents de sport</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	
<b>Nombre total des cas</b>	<b>Tous les accidents de sport</b>	<b>2.2 mille</b>	<b>18.3 mille</b>	<b>165 mille</b>	<b>189 mille</b>

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Le déroulement de l'accident survenant dans un canton est, comme on a vu au tableau 3.c, aussi influencé par les accidents «importés» (des personnes domiciliées hors du canton). Avec 30% des accidents de sport, le «Football» est le sport le plus représenté, suivi par le «Jogging, courir, footing» avec 7% (contre 26% voir 6% au niveau suisse).

Avec 6% des accidents de sport, les accidents de «Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey» sont nettement plus répandus dans le canton de Zoug (3% au niveau suisse). D'un point de vue statistique, les accidents de «Lutte suisse (à la culotte), lutte» sont à considérer comme un sport particulièrement typique pour le canton.



# Gravité des accidents

Tableau 5: Gravité des accidents		Siège de l'entreprise		
		Canton de Zoug	Région Suisse Centrale	LAA total
Part des accidents (en %)	Tous les accidents	100.0%	100.0%	100.0%
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	34.8%	36.1%	39.5%
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail)	3.6%	3.8%	4.2%
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail)	0.6%	0.5%	0.6%
Nombre total des cas	Tous les accidents	15.2 mille	77 mille	777 mille
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	5.3 mille	28 mille	307 mille
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail)	0.5 mille	2.9 mille	32 mille
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail)	0.1 mille	0.4 mille	4.6 mille

chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2017 avec état 2018

Pour les employés des entreprises ayant leur siège dans le canton de Zoug, environ 3.6% des accidents sont considérés comme graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail).

A la moyenne, les accidents du canton sont moins graves que au niveau suisse, ou 4.2% de tous les accidents sont dans cette catégorie.

La catégorie des accidents très graves indique les cas avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail.